



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix neuf

Le 29 Mai 2019 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 Mai 2019.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 30

**Objet :** TARIFICATION PISCINES INTERCOMMUNALES CARTE AMBASSADEURS

Présents : 25

**Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), BERNARD Valérie suppléante de POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Olivier FAMEL, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) pouvoir à LAVAUD Véronique, COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, FUSEAU Michael (Pugnac) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pouvoir à ARNAUD Michel.**

Absents excusés : 7

**BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), GRAVINO Bruno (Saint Trojan) ISIDORE Jean Marc (Bourg), SAGASTI Sylvie (Peujard)**

Secrétaire de séance : Pierre JOLY

Vu la délibération n°2017-33 en date du 29 mars 2017 portant création d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les droits d'entrée de la piscine de Bourg,

Vu la délibération n°2017-67 en date du 31 mai 2017 portant création d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les droits d'entrée de la piscine de Saint-André de Cubzac,

Vu la délibération n°2017-68 en date du 31 mai 2017 portant création d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les droits d'entrée de la piscine de Val de Virvée,

Vu la délibération n°2017-32 en date du 29 mars 2017 fixant les droits d'entrée de la piscine de Bourg,

Vu la délibération n°2017-65 en date du 31 mai 2017 fixant les droits d'entrée de la piscine de Saint-André de Cubzac,

Vu la délibération n°2017-66 en date du 31 mai 2017 fixant les droits d'entrée de la piscine de Val de Virvée,

Considérant la mise en place d'une carte « Ambassadeur » permettant aux résidents du territoire de bénéficier d'une entrée et/ou activité gratuite de partenaires à condition d'être accompagnée de 2 adultes payants, incitant ainsi les habitants à faire découvrir leur territoire,

Sur avis favorable de la commission tourisme et du Conseil d'exploitation en date du 17/04/2019,

Sur avis du Bureau,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer les conditions d'entrée aux piscines du territoire pour les détenteurs de la carte ambassadeur, à savoir une entrée gratuite pour deux entrées payantes.**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 31 Mai 2019

Le Président,

  
A. DUMAS.

